

## AVIS PUBLIC

### USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur des autorisations d'usage conditionnel, telle que présentée par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 2 mai 2022, à compter de 20 h**, à la Maison des Aînés, au 2016, boulevard René-Gaultier à Varennes.

**Demande numéro 2022-027 – 115, rue de la Sarcelle**  
**Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire**

Le motif de la demande vise à permettre l'aménagement d'un logement complémentaire. Le terrain est situé dans la zone H-519.

Une présentation du dossier est disponible à la suite du présent avis.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date, aux coordonnées suivantes :

**Services juridiques & greffe**  
**VILLE DE VARENNES**  
175 rue Sainte-Anne  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
[greffe@ville.varennes.qc.ca](mailto:greffe@ville.varennes.qc.ca)

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Varennes ce 7 avril 2022.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*

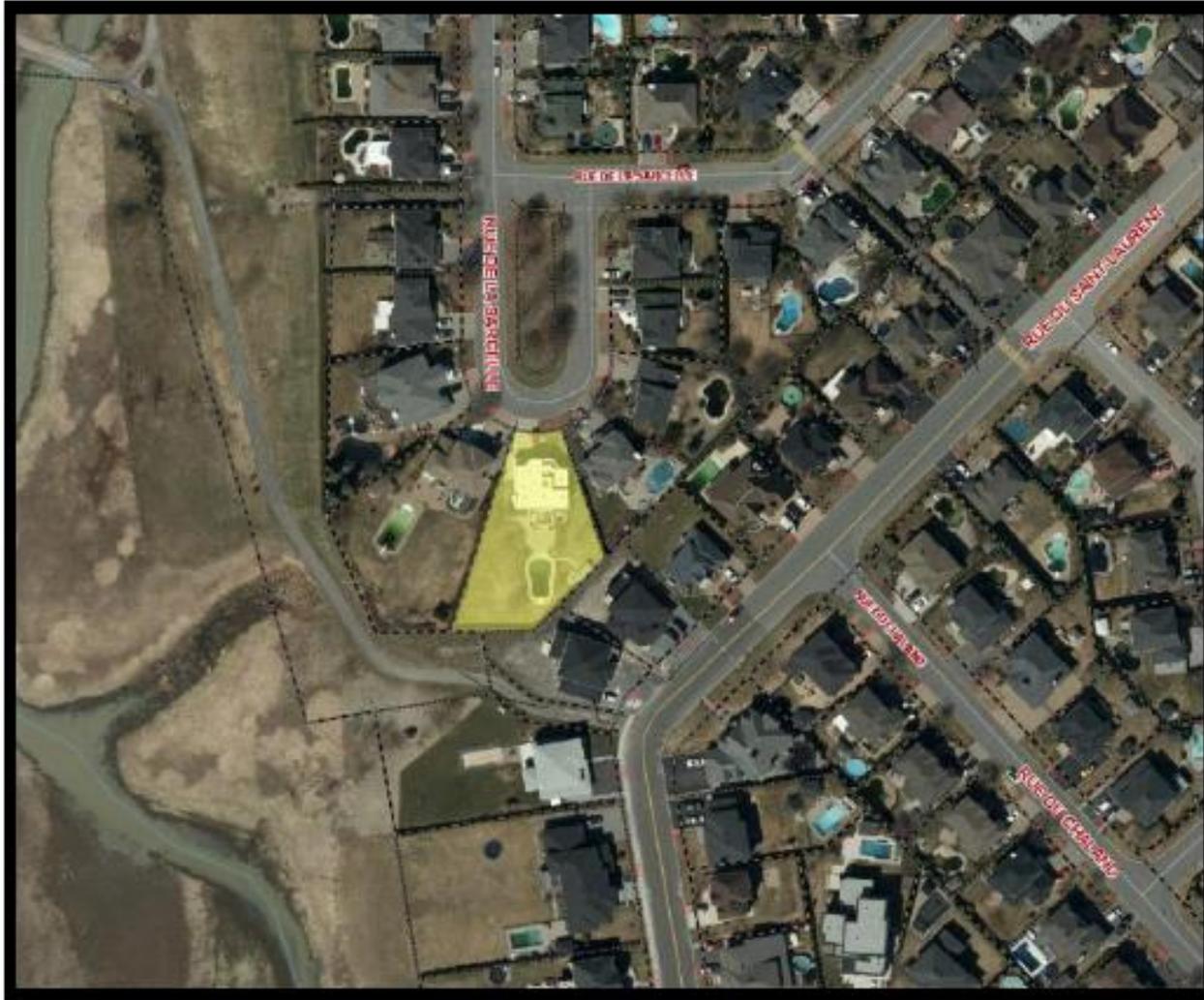


Me Marc Giard, OMA



**Document accompagnant l'avis public pour la  
demande d'usage conditionnel n° 2022-027 afin de  
permettre l'aménagement d'un logement  
complémentaire sis au 115, rue de la Sarcelle**

# PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



# PRÉSENTATION DU DOSSIER (BÂTIMENT VISÉ)

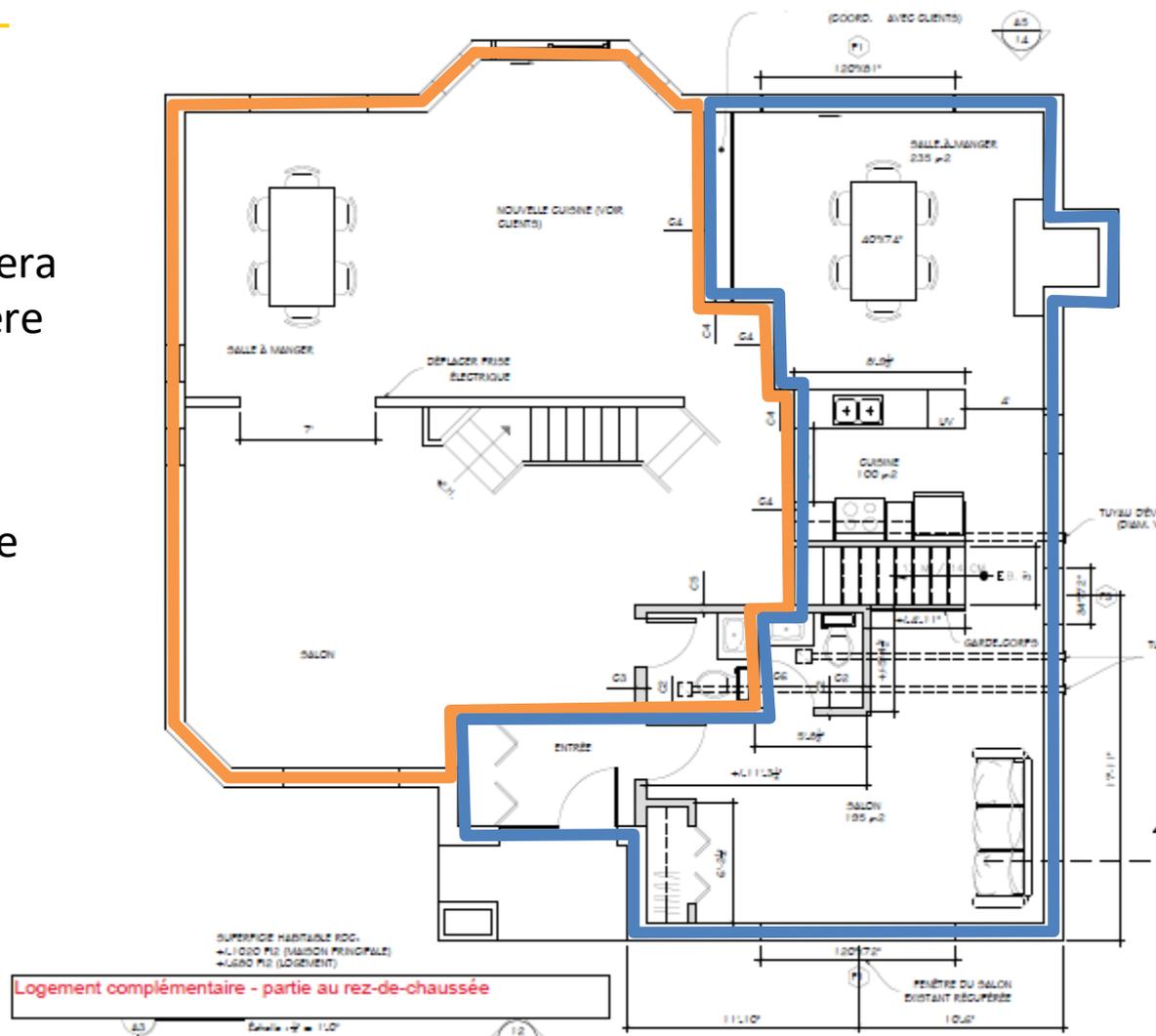
---



# PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE)

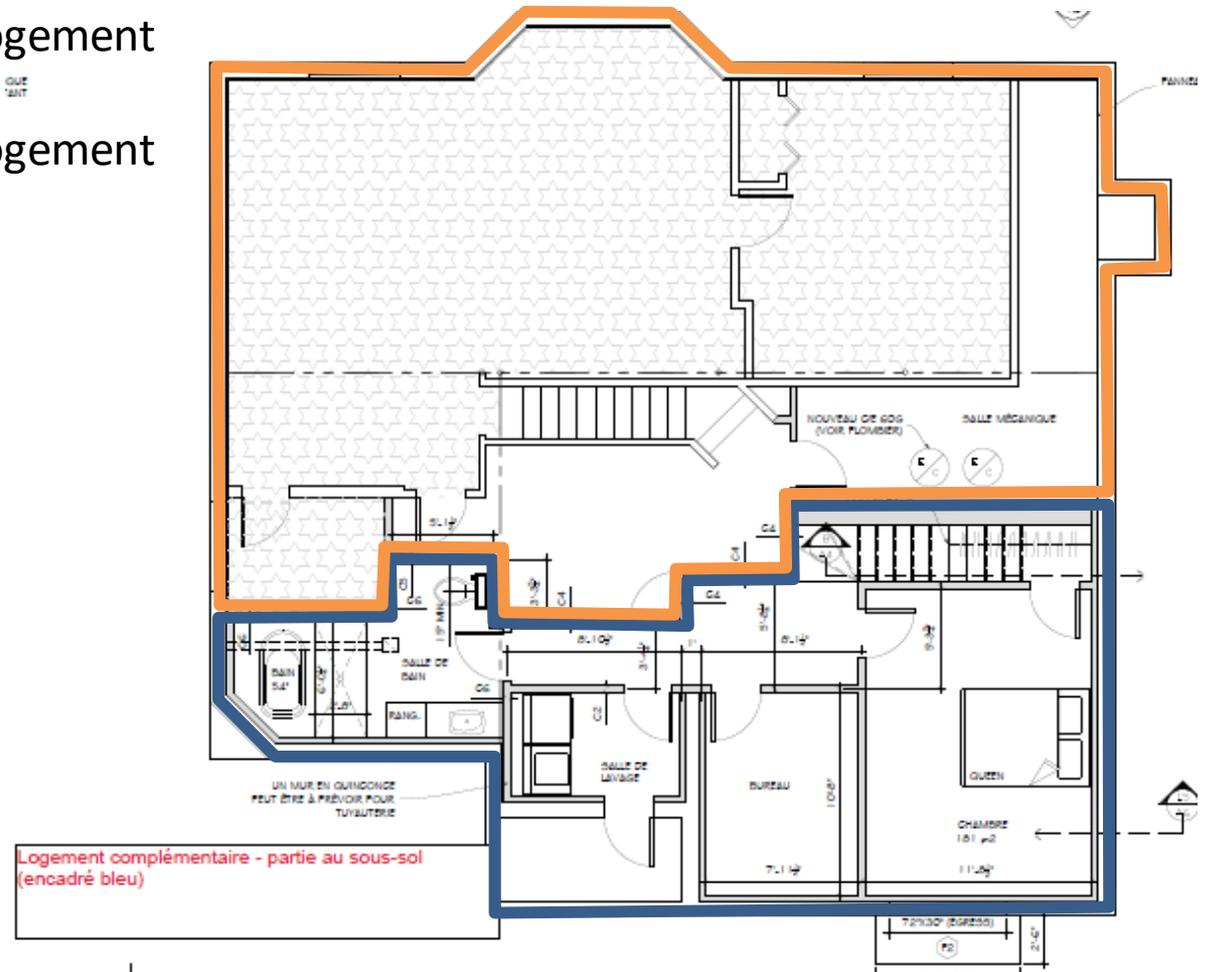
Espace destiné  
au logement principal  
(le logement principal occupera  
également la superficie entière  
de l'étage)

Espace destiné  
au logement complémentaire



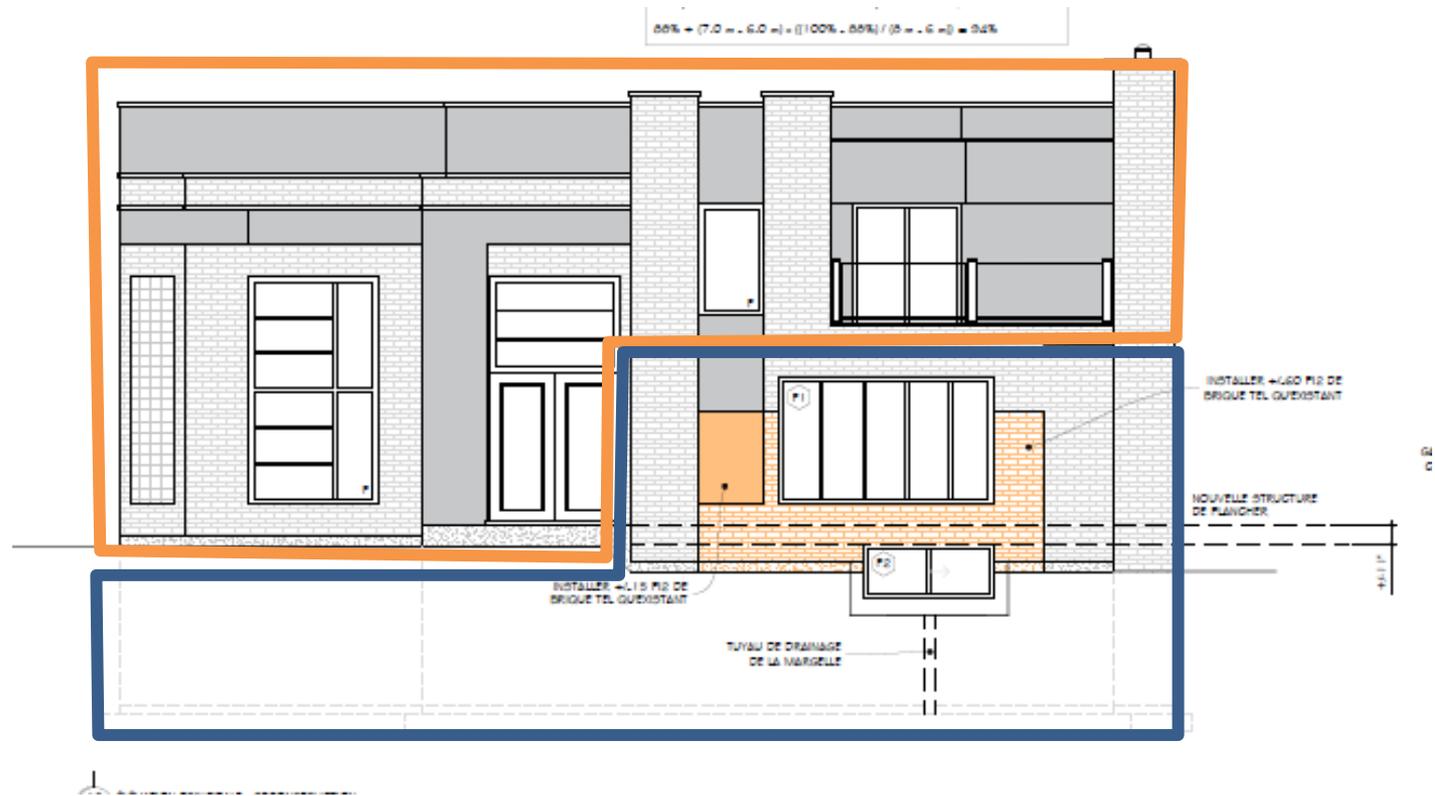
# PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL)

- Espace destiné au logement principal
- Espace destiné au logement complémentaire



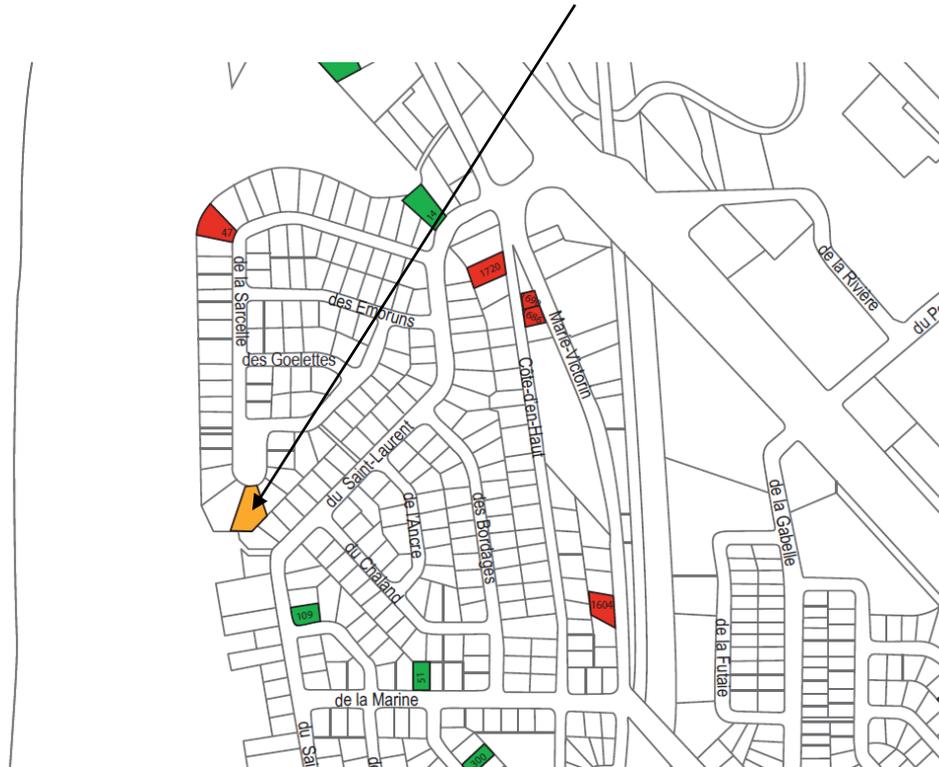
# PRÉSENTATION DU DOSSIER (ÉLEVATION PRINCIPALE À LA SUITE DES TRAVAUX)

- Espace destiné au logement principal
- Espace destiné au logement complémentaire



# PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DES AUTRES LOGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE SECTEUR)

## Localisation du 115, rue de la Sarcelle



### Légende:

- Logement complémentaire conforme
- Logement complémentaire en demande
- Logement complémentaire qui n'a pas fait l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les usages conditionnels # 710

# NATURE DE LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

---

Le projet consiste à réaménager une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée et le garage attenant en logement complémentaire. L'accès au logement s'effectue par la porte principale. Le logement complémentaire occupera une partie du rez-de-chaussée (aire du garage et partie arrière) et une partie du sous-sol. Le logement complémentaire occupe environ 30 % de la superficie de plancher.

L'enveloppe extérieure sera modifiée afin de retirer la porte de garage et d'installer une fenêtre. Les requérants prévoient prolonger le revêtement de brique tel qu'existant sous la fenêtre et prolonger le panneau d'acrylique.

Dans le secteur, il y a peu de logements complémentaires.

Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 avril 2022. Les membres ont fait une recommandation favorable.